

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION ALNA

18 SEPTEMBRE 2008.

Suite à la diffusion d'une information concernant le décès d'un bébé lors d'un accouchement à domicile en présence d'une femme déclarant pratiquer l'accompagnement à la naissance, l'association des Accompagnantes à La Naissance (ALNA) souhaite réagir afin de redéfinir précisément le cadre de la pratique des Accompagnantes à la Naissance.

En préambule, l'association précise que l'exercice de l'accompagnement est régi par une charte que chaque membre s'engage à respecter (conditions sine qua non pour conserver le titre d'accompagnante à la naissance certifiée par ALNA-ELAN).

**En voici les principaux points :**

- Interdiction d'accompagner un couple s'il n'y a pas de suivi médical (sage-femme, médecin obstétricien)
- Interdiction de prodiguer des conseils à caractère médical : l'accompagnante n'a aucune compétence dans ce domaine.
- Au moment de l'accouchement, interdiction d'aller au domicile des parents : l'accompagnante ne peut être présente qu'en maternité, avec l'accord du personnel médical.
- L'accompagnement à la naissance se fait exclusivement à la demande des parents désireux de partager autour de la naissance et de l'arrivée d'un bébé avec une personne choisie. Cet accompagnement prend généralement fin dans les semaines qui suivent la naissance du bébé.

**NB** : l'accompagnement à la naissance vient en supplément du suivi médical de grossesse et ne se substitue donc en aucun cas à celui-ci.

L'association ALNA et son centre de formation existent depuis mars 2003 (environ 60 personnes formées). A ce jour, toutes les accompagnantes à la naissance ont toujours respecté la charte de l'association. Consciente des dérives possibles, ALNA aspire depuis sa création à la reconnaissance de ce métier afin de définir un cadre légal à sa pratique.

Pour le centre de formation ALNA-ELAN et l'association ALNA,

**Annie GODEFROY et Valérie DELOGER-LEGER**  
(responsable centre de formation ALNA - ELAN) et (présidente de l'association ALNA).

Pour toute information complémentaire, Annie Godefroy se tient à votre disposition au 06/66/82/19/13.  
Vous pouvez également joindre l'association par mail : [info@alna.fr](mailto:info@alna.fr)